



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0242

Dossier OEC/CTC N°: 12093

Maître d'ouvrage - raison sociale	SAS Jean-Nicolas ANTONIOTTI		
<i>Adresse</i>	Résidence le Bella Vista Rue Paratojo 20 200 Bastia		
<i>CODE NAF</i>	4120 A		
<i>SIRET</i>	35 189 222 900 037		
<i>Responsable Légal</i>	M. ANTONIOTTI Jean-Nicolas (Président)		
Opération	Installation de systèmes de production d'eau chaude solaire sur 2 maisons BEPASS et une maison BEPOS à Bastia		
Lieu de réalisation	Bastia (Toga)		
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début : janvier 2013 Date prévisionnelle de fin : fin 2014		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	OEC/CTC :	MARIANI Christian
Gestionnaires :			
ADEME :	BIANCARDINI Vanina		BOUAZZA Sonia

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	05/10/2012	Date de la demande	05/10/2012
Date de réception	19/10/2012	Date de réception de la demande	02/08/2012
Date d'accusé de réception	19/11/2012	Date AR du dossier complet	01/10/2013
Date comité de gestion	18/11/2013	Date comité de gestion	18/11/2013

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 4 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission de près de 4 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
CTC / OEC	La Convention PRODEME prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans l'habitat individuel groupé

ANNEXE 1 - TECHNIQUE

Décision N° 1228C0242

Dossier PRODEME N°12093

Contexte :	Dans le cadre de la construction des premières habitations BEPOS de Corse, la SAS JN Antoniotti souhaite installer des systèmes de préparation d'eau chaude sanitaire sur ces 3 maisons.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	Bastia (Haute-Corse)
------------------------------	----------------------

Description technique de l'opération :	Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour 3 maisons individuelles groupée de 4 m ² et d'un ballon de 300 litres, Energie substituée : 100 % Electricité
---	---

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début : janvier 2013 Date prévisionnelle de fin : fin 2014
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	5400	-	4,13	1,31	1,25

Hypothèses	<i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</i> <i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i> <i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</i> <i>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i>
-------------------	--

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none">• Procès verbal de réception du bâtiment après construction,• Factures acquittées correspondant aux postes identifiés dans l'étude,• Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés,• Quelques photos des réalisations (isolants des planchers, combles...) et des équipements (VMC,ECS solaire...) <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE 2 - FINANCIERE

Décision N°1228C0242

Dossier PRODEME N°12093

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépense éligible
Batiment A		
Système 300 litres/4 m ² x 3	15 000,00	15 000,00
Remise	-600,00	-600,00
TOTAL	14 400,00	14 400,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Cette aide ne pourra être cumulée avec des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le bénéficiaire est une société anonyme par action simplifiée qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

• Eau chaude sanitaire solaire

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :		14 400,00 €
Détermination du plafond des dépenses éligibles (1 500 €/m ² de capteurs)	m ² de capteurs: 12	18 000,00 €
Investissement de référence (chiffage donnée par le maître d'ouvrage)		1 431,42 €
► Eau chaude sanitaire solaire: Coût admissible		12 969 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide maximale de l'ADEME et de la CTC au titre du PRODEME est de 65% de ce coût pour une petite entreprise, soit :

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (€)
Eau chaude sanitaire solaire	12 969	65%	8 430
TOTAL	12 969	65%	8 430

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide CTC (€)
Eau chaude sanitaire solaire	14 400	14 400	12 969	8 430
TOTAL	14 400	14 400	12 969	8 430

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur le coût de l'opération :

CTC	8 429,58 €	58,5%
Bénéficiaire	5 970,42 €	41,5%
TOTAL	14 400,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	8 429,58 €	65,0%
Bénéficiaire	4 539,00 €	35,0%
TOTAL	12 968,58 €	100,0%